

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA CULTURE
B.P. 624 KIGALI.

NOTE A PRESENTER A LA COMMISSION SINO-RWANDAISE
(domaine culturel)

A. RAPPEL :

Le Gouvernement d'Union Nationale demeure reconnaissant envers la République Populaire de Chine pour l'appui qu'elle ne cesse de consentir pour soutenir les efforts de développement social et économique et cela sur une base de franche coopération aussi bien dans le domaine politique que diplomatique.

Dans le domaine politique :

Nous nous souviendrons à cet effet qu'après le génocide et les massacres qui ont endeuillé notre pays, la Chine a grandement contribué à adopter au Conseil de Sécurité des Nations Unies, des résolutions favorables aux Gouvernement d'Union Nationale. Elle a également compris la mission du Gouvernement, celle de lutter contre l'exclusion et l'impunité qui ont conduit à la tragédie et de construire un Etat de Droit.

Dans le domaine de la coopération :

S'agissant du domaine de la coopération, la République Populaire de Chine a soutenu le Rwanda dans plusieurs secteurs. Citons à titre illustratif les domaines suivants :

a) Education : C'est grâce à l'appui du Gouvernement Chinois que l'école Agri-Vétérinaire de Ntendezi a été construite.

b) Bourses d'Etudes : Le Gouvernement Chinois a récemment accordé dix bourses d'études au Gouvernement Rwandais.

c) Sport : Pour le Stade Amahoro qui a été sérieusement endommagé surtout à cause des installations de la MINUAR dans ses enceintes, la Chine a déjà fait une étude pour sa réfection et sa réhabilitation.

Le Gouvernement Rwandais témoigne sa profonde gratitude au Gouvernement Chinois et salue sa coopération dans le domaine culturel également.

B. SECTEURS D'INTERET A PROPOSER A LA PARTIE CHINOISE DANS LE DOMAINE CULTUREL.

Le secteur culturel n'ayant pas été épargné par les destructions qu'a connues le Rwanda lors du génocide et massacres d'avril-juillet 1994, le Gouvernement Rwandais appuie la relance de la coopération avec la République Populaire de Chine dans les secteurs d'intérêt culturel suivant :

B.1. Aménagement des monuments en mémoire des victimes du génocide et des massacres politiques .

Dans le but d'honorer nos morts, (victimes du génocide et massacres d'avril-juillet 1994) de perpétuer leur mémoire par un symbole inoubliable, d'endiguer à jamais le génocide qui a eu lieu au Rwanda, de réhabiliter l'histoire du Rwanda et surtout de garder la mémoire des innocents victimes du génocide, le Gouvernement Rwandais souhaite relancer sa coopération avec la République Populaire de Chine dans le secteur de l'aménagement de monuments à édifier en mémoire du génocide.

B.2. Processus d'inhumation de victimes du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994.

L'inhumation décente officielle et même privée des victimes du génocide et des massacres a commencé il y a de cela deux ans. Cependant, vu les conditions dans lesquelles sont exposés les restes, et compte tenu des moyens limités dont dispose le Gouvernement, le Rwanda souhaite parachever cet acte par l'appui de la coopération chinoise.

B.3. Création d'Ecole d'Art.

Selon un principe politique bien connu en Chine, on doit servir le peuple pour la construction sociale.

Pendant cette période de reconstruction du pays détruit par le génocide, le Gouvernement Rwandais appuie la relance d'équipement pour le bon fonctionnement du service "extension universitaire" du nouveau département d'éducation physique et sportive à l'Université Nationale du Rwanda.

B.4. Centre Culturel.

Pendant que les conférences , le concert musical, les séminaires, le théâtre, les expositions et projections cinématographiques ainsi que d'autres rassemblements à caractère social et/ou culturel se déroulent dans des centres culturels privés, facteur qui fait que le Gouvernement débloque un énorme montant pour des occasions pareilles, la République Populaire de Chine pourrait appuyer nos activités dans la création en milieu urbain, de préférence à Kigali, d'un centre culturel dit RWANDAIS en vue d'échapper à ces dépenses.

B.5. Musée du Génocide.

Le Gouvernement d'Union Nationale a un programme de créer un Musée dit "du génocide" afin d'y conserver les restes du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994. Ledit musée aura en son sein une salle de documentation, une salle d'exposition , un hôtel pour les Visiteurs-Touristes, un restaurant, un cimetière bien aménagé avec parc, etc, ...

Dans ce cadre, le Gouvernement Rwandais voudrait coopérer avec le Gouvernement Chinois en vue de satisfaire ces besoins culturels.

B.6. Coopération dans le cadre de musées nationaux.

Comme toute autre institution publique, le Musée National du Rwanda a été le cible du vol du patrimoine culturel qu'il conservait en son sein. Ainsi, le Gouvernement Rwandais a besoin d'un appui d'un partenaire engagé comme la République Populaire de Chine pour sa réhabilitation ainsi que pour la formation des futurs cadres spécialistes de cet établissement public.

B.7. Echange de troupes (Folkloriques) culturelles.

Le Gouvernement Rwandais, soucieux de sa population traumatisée par les événements tragiques d'avril-juillet 1994, appuie sa coopération avec la Chine pour la détente et le soulagement psycho-socio-culturel de celle-ci. Cela peut s'inscrire dans l'échange de troupes culturelles de nos deux pays.

B.8. Acquisition d'ouvrages en faveur des Bibliothèques Universitaires et Nationales :

Pillées et détruites par la guerre de 1994, les Bibliothèques Universitaires et Nationales coopéreraient avec la République Populaire de Chine pour leur équipement.

B.9. Crédit de structures d'animation et de promotion d'activités productives et culturelles en faveur de la femme rwandaise.

La femme Rwandaise a subi des violations inhumaines et des services lors des événements horribles qui ont frappé le pays en 1994. La création de structures d'animation et de promotion d'activités productives et culturelles en sa faveur seraient un fait d'intérêt remarquable d'autant plus que ces structures pourraient faire sortir la Femme Rwandaise de son isolement et l'encadrer dans son statut social réel, celui du noyau familial.

Fait à Kigali, le 24/04/1996.

Pour le ministre PC
 Buraswe Jean,
 chef de g'.